



CLERMONT-FERRAND

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE

LE DIRECTEUR GENERAL

DG/DH/BS/SS

EXTRAIT DU REGISTRE

Décision enregistrée sous le
n° **2022-3-109**

DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL

Décision portant nomination et composition de la Commission des Usagers

- Vu le Code de la Santé Publique, notamment l'article L. 1112-3, modifié par la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé – article 183, instituant une Commission des Usagers (CDU) dans chaque établissement de santé ;
- Vu l'article L. 1114-1 du Code de la Santé Publique, modifié par la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 ;
- Vu les articles R1112-79 à R1112-94 du Code de la Santé Publique, relatifs à la Commission des Usagers, modifiés par le décret n°2016-726 du 1^{er} juin 2016 ;
- Vu le procès-verbal de la Commission Médicale d'Etablissement du CHU de Clermont-Ferrand en date du 26 septembre 2016 portant désignation des médiateurs médicaux à la CDU du CHU ;
- Vu le procès-verbal de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Technique en date du 11 octobre 2016 portant désignation des représentants de la CSIRMT à la CDU du CHU ;
- Vu la délibération du Conseil de surveillance en date du 20 décembre 2016 portant désignation des représentants du Conseil de Surveillance à la CDU du CHU ;
- Vu l'arrêté 2016-6441 du Directeur Général de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes en date du 28 novembre 2016 portant désignation des représentants d'usagers à la Commission Des Usagers du CHU de Clermont-Ferrand, pour une durée de trois ans ;
- Vu la décision 2016-12-39 du Directeur Général par intérim du CHU en date du 21 décembre 2016 portant composition nominative de la Commission Des Usagers du CHU ;
- Vu le compte-rendu de la Commission des Usagers du CHU en date du 24 janvier 2017 déclarant élu Président de la Commission Monsieur le Professeur Jean-Pierre RIBAL, médiateur médical titulaire, et Vice-Président, Monsieur Jean-Pierre BASTARD, représentant des usagers titulaire ;
- Vu l'arrêté n° 2016-5591 du Directeur Général de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes en date du 6 janvier 2017 fixant la composition nominative du Conseil de surveillance du CHU, abrogeant l'arrêté n° 2016-3009 du 9 août 2016, et considérant la désignation de Monsieur Philippe REY au titre des personnalités qualifiées désignées par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, au conseil de surveillance du CHU de Clermont-Ferrand ;
- Vu le procès-verbal de la réunion du Conseil de Surveillance du CHU en date du 17 mars 2017 émettant un avis favorable à la désignation de Monsieur Philippe REY en qualité de représentant du Conseil de Surveillance suppléant à la Commission des Usagers ;

- Vu la décision DG/DH/NS/NC/AED n°2018/11/78 du Directeur Général du CHU en date du 23 novembre 2018 annulant et remplaçant la décision DG/DH/CR/TB n°2018/05/33 et portant nomination et nouvelle composition de la Commission Des Usagers du CHU ;
- Vu le procès-verbal de la séance du Comité Technique d'Etablissement en date du 28 mars 2019 portant désignation des représentants du CTE à la CDU du CHU ;
- Vu la décision DG/DH/ES/EB n° 2019-07-64 portant délégation de responsabilité et d'affectation de Mme Blandine SEGUY, Directrice adjointe de la Direction de la Qualité, Gestion des Risques et Droits des Usagers ;
- Vu la décision DG/DH/ES/EB n° 2020-01-01 portant sur la composition nominative de la Commission Des Usagers ;
- Vu la décision DG/DH/BS/EB n° 2021-03-60 portant sur la composition nominative de la Commission Des Usagers ;
- Vu le procès-verbal de la séance du Comité Technique d'Etablissement en date du 29 mars 2022 portant désignation des représentants du CTE à la CDU du CHU.

LE DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE CLERMONT-FERRAND

DECIDE

Article 1er - Composition nominative de la Commission Des Usagers du CHU

La liste nominative des membres de la Commission Des Usagers du CHU est arrêtée ainsi qu'il suit :

Membres à voix délibérative

- Représentante du Directeur Général :

- Madame Blandine SEGUY, Directrice adjointe de la Direction de la Qualité, Gestion des Risques et Droits des Usagers

- Médiateurs médicaux (titulaire et suppléant) :

- Monsieur le Professeur Jean-Pierre RIBAL, attaché, chirurgien thoracique et vasculaire, titulaire, Président de la Commission des Usagers
- Monsieur le Professeur Didier LEMERY, attaché, gynécologue-obstétricien, suppléant

- Médiateurs non médicaux (titulaire et suppléante) :

- Madame Elisabeth LAC, Coordinatrice Générale des Soins, titulaire
- Madame Agnès SAVALE, Directrice du site Gabriel Montpied, suppléante

- Représentants des Usagers (titulaires et suppléantes) :

- Monsieur Jean-Pierre BASTARD, Association VMEH, titulaire, Vice-Président de la Commission des Usagers
- Madame Jeany GALLIOT, Association ADMD, titulaire
- Madame Marie-Noëlle CHARBONNIER, Association François Aupetit, suppléante
- Monsieur Jean-Marie BUET, Association UNAFAM, suppléant

- Représentant du Président de la Commission Médicale d'Etablissement :

- Monsieur le Docteur Christophe PERRIER, PH, Pôle Urgences, SAMU, SMUR, site Gabriel Montpied

- Représentantes de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques (titulaire et suppléante) :

- Madame Laure SAINT-LEGER, cadre de santé, pôle UHCD, titulaire
- Madame Lydie GUYONNET, IDE puéricultrice, suppléante

- Représentantes du Comité Technique d'Etablissement (titulaire et suppléante) :

- Madame Marie-Anne BARLOT, cadre de santé, syndicat SUD, titulaire
- Madame Florence MERCIER, aide-soignante, syndicat CGT, suppléante

- Représentants du Conseil de Surveillance (titulaire et suppléant) :

- Madame le Professeur Annie VEYRE, personnalité qualifiée désignée par le DG de l'ARS, titulaire
- Monsieur Philippe REY, personnalité qualifiée désignée par le DG de l'ARS, suppléant

Membres à voix consultative

- Représentantes des directrices des 3 sites du CHU :

- Madame Nathalie BROCHET, AMA, site Gabriel Montpied
- Madame Virginie AVIT, Attachée d'Administration Hospitalière, site Estaing
- Madame Marie-Anne DELRIEU, Directrice adjointe, site Louise Michel

- Représentante du Conseil de la Vie Sociale de l'Hôpital Louise Michel :

Poste vacant

Article 2 – Liste de médiateurs médicaux, non membres de la CDU

En complément des médecins médiateurs, membres de la CDU, il peut être fait appel, en tant que de besoin, pour assurer des médiations médicales, aux praticiens dont les noms suivent :

- Monsieur le Professeur Jean-Etienne BAZIN, PU-PH, membre de l'Espace Ethique Régional,
- Monsieur le Docteur Olivier BEZY, PH, Psychiatrie adultes A, site Gabriel Montpied,
- Monsieur le Docteur Frédéric MARTINS CONDE, PH, Equipe mobile de gériatrie, site Gabriel Montpied,
- Madame le Docteur Pascale PICARD, PH, Centre d'Evaluation et de Traitement de la Douleur, site Gabriel Montpied.

Article 3 – Secrétariat de la CDU

Le secrétariat de la Commission Des Usagers est assuré par la Direction de la Qualité, Gestion des Risques et Droits des Usagers.

Article 4

La présente décision sera notifiée à :

- Chacun des membres de la CDU et des médecins médiateurs, non membres de la CDU
- Madame le Professeur Isabelle BARTHELEMY, Présidente de la CME

La présente décision sera affichée dans l'établissement, mise en ligne sur le site internet et intranet du CHU et transmise au Directeur Général de l'ARS Auvergne Rhône Alpes.

Article 5

La présente décision annule et remplace la décision DG/DH/BS/SS n° 2021-11-324 du Directeur Général du CHU en date du 30 décembre 2021 portant sur la composition de la Commission Des Usagers du CHU.

Fait à Clermont Ferrand, le 30 mars 2022

Le Directeur Général,



Didier HOELTGEN